



CABINET14

VIVEZ L'IMMOBILIER AUTREMENT

Barème à compter du 1er Janvier 2021 Honoraires TTC de Transaction

PRIX DE VENTE	APPARTEMENTS, MAISONS ET HOTELS PARTICULIERS	
	Mandat simple*	Mandat exclusif*
Prix de vente inférieur à 199 999 €	8 %	7 %
De 200 000 € à 399 999€	7 %	6 %
De 400 000 à 599 999 €	6 %	5 %
Prix de vente supérieur à 600 000 €	5 %	4%

*Honoraires TTC à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire dans le mandat.

Honoraires terrain à bâtir : 10% TTC du prix de vente.

Honoraires locaux commerciaux et industriels : 10% TTC du prix de vente